

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU SAMEDI 01 AVRIL 2017 A PERPEZAC LE NOIR

### ETAIENT PRESENTS :

MR FRANÇIS CHALARD : MAIRE DE PERPEZAC LE NOIR  
MME MARIE PIERRE PORTE : TRESORIERE - TRESOR PUBLIC ALLASSAC

### *COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE - C.A.B.B.*

MR JEAN BAPTISTE PEYRAT : ALLASSAC, VICE PRÉSIDENT  
MR PHILIPPE RAUGEL : AYEN  
MR LIONEL DELORD : AYEN  
MR JEAN-LOUIS FILLAIRE : BRIGNAC LA PLAINE  
MR BERNARD LONGPRE : BRIVE LA GAILLARDE, VICE PRÉSIDENT  
MR JEN-PIERRE VERNAT : BRIVE LA GAILLARDE  
MR BERNARD CHARRIERAS : CHABRIGNAC  
MR RAYMOND LAFONT : CHASTEUX  
MR GUILLAUME PELISSIER : COSNAC  
MR PAUL MONTEIL : COSNAC  
MR DANIEL PAJOT : CUBLAC  
MR PATRICK VIGNOT : CUBLAC  
MR JEAN PIERRE BERNARDIE : DAMPNIAT, PRESIDENT (POUVOIR DE MR ROCHE)  
MR GUY COSTE : DAMPNIAT  
MME DOMINIQUE MOMOT : DONZENAC  
MME ANNETTE CONJAT : DONZENAC  
MR ROBERT LYORIT : ESTIVAUX

MME MARYSE CHAUZAS : ESTIVAUX  
MR FRANÇIS BLAISE-FONDER : JUGEALS-NAZARETH  
MR EMMANUEL MAZAUDOUX : JUGEALS-NAZARETH  
MR PHILIPPE MERCIER : LA CHAPELLE AUX BROCS  
MR FRANCK VALET : LISSAC SUR COUZE  
MR ALAIN RIGOUX : MALEMORT, VICE-PRESIDENT  
MR DENIS LEMIERE : MALEMORT  
MR PATRICE PRIMAULT : MALEMORT  
MME VERONIQUE DALY : OBJAT, VICE-PRESIDENTE (POUVOIR DE MR PERRIER)  
MR CHRISTOPHE BEGA : PERPEZAC LE BLANC  
MR MICHEL DAVID : PERPEZAC LE BLANC  
MR JACQUES LABROUSSE : SADROC  
MME MARIE-CELINE VERNISEAU : SAINT AULAIRE  
MR JEAN-MARIE GALAUD : SAINT BONNET LA RIVIERE  
MR GILBERT VILLEPREUX : SAINT BONNET LA RIVIERE  
MME SOPHIE LEFEVRE : SAINT BONNET L'ENFANTIER  
MR JEROME CARBONNEL : SAINT CERNIN DE LARCHE

MR ALAIN MARTY : SAINT CERNIN DE LARCHE  
MME BERNADETTE BRUNAUD : SAINT CYPRIEN (POUVOIR DE MME ROQUE)  
MR JEAN-PHILIPPE DELAGE : SAINT CYR LA ROCHE  
MR LARENT COLIN : SAINT CYR LA ROCHE  
MR DENIS LOUBRIAT : SAINT PANTALEON DE LARCHE  
MR BERNARD FARRUGIA : SAINT PARDOUX L'ORTIGIER, TRESORIER-ADJOINT  
MR JEAN PIERRE BERGEAL : SAINT PARDOUX L'ORTIGIER  
MME JOELLE FERLAL : SAINT VIANCE  
MR JEAN-LOUIS MICHEL : SEGONZAC  
MR JEAN PAUL CLERGEAU : TURENNE  
MR RENE PLANADE : USSAC, SECRETAIRE  
MME JACQUELINE MAITRE : VARS SUR ROSEIX  
MR JEAN-CLAUDE REYNAUD : VOUTEZAC  
MR DIDIER DUBUIS : YSSANDON  
MR MARC LAVAUD : YSSANDON

### *COMMUNES ADHERENTES A TITRE INDIVIDUEL*

MR BERNARD GOURINEL : CHAMBOULIVE, VICE-PRESIDENT  
DR JEAN-LUC RONDEAU : CHAMBOULIVE  
MR JACQUES PLENSA : CONDAT SUR GANAWEIX  
MME ODETTE CIBLAC : CONDAT SUR GANAWEIX  
MR JEAN-CLAUDE BOMBILLON : ESPARTIGNAC  
MR EMMANUEL PRECIGOUT : ESPARTIGNAC  
MME NATHALIE CHASSAGNE : EYBURIE  
MR SERGE VERDIN : LAMONGERIE

MR JEAN-CLAUDE BERNIS : LAMONGERIE  
MR BERNARD LABORIE : MASSERET  
MR PHILIPPE BRAVARD : ORGNAC SUR VEZERE  
MR PIERRE PARVEAU : ORGNAC SUR VEZERE  
MR ALAIN LEULIER : PERPEZAC LE NOIR  
MME JOSETTE HAMMES : PERPEZAC LE NOIR  
MME ISABELLE PARNEIX : PIERREFITTE  
MME ELISE BONNIN : PIERREFITTE

MME LAURENCE GERBE : SAINT YBARD  
MR CHRISTIAN BERGER : SALON LA TOUR  
MR PHILIPPE NOUVET : UZERCHE  
MR FRANÇOIS FILLATRE : UZERCHE  
MME DANIELE DUMONT : VIGEOIS, SECRETAIRE-ADJOINT  
MME LAETITIA PEYRUSSIE : VIGEOIS

### *ADMINISTRATION*

MME CHANTAL VALADE : SECRETAIRE GENERAL  
MR MATHIAS ROUX : COORDINATEUR DE GESTION DES MILIEUX QUATRIQUES

### ETAIENT EXCUSES :

### *COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE - C.A.B.B.*

MR CHRISTOPHE BOULOUX : ALLASSAC  
MR ROBERT LAFEUILLE : BRIGNAC LA PLAINE  
MME BÉRANGÈRE LACROIX : CHABRIGNAC  
MME ANNE MAILLARD : CHARTRIER-FERRIÈRE  
MR GUY ROQUES : CHARTRIER-FERRIÈRE  
MR YVAN MOULENE : CHASTEUX  
MR MICHEL BIGEAT : ESTIVALS  
MR HBERT BOURNOL : ESTIVALS  
MME JOSETTE FARGETAS : JUILLAC  
MR JEAN-PIERRE CROISY : JUILLAC  
MME SYLVIE VILLEBONNET : LA CHAPELLE AUX BROCS  
MME FRANÇOISE JUILLAT : LARCHE VICE PRESIDENTE  
MR MICHEL FOURNET : LARCHE (DEMISSIONNAIRE)  
MR ALAIN ZIZARD : LASCAUX  
MR ALAIN DAUPHIN : LASCAUX  
MME COLETTE POMAREL : LISSAC SUR COUZE  
MR REGIS LESQUIRE : LOUIGNAC  
MR AMELIE PAVIE : LOUIGNAC

MR MATHIAS MAZERON : MALEMORT  
MR DANIEL AUZELOUX : MANSAC  
MME SONIA GOUDOUR : MANSAC  
MR BERNARD ROCHE : NESPOULS (POUVOIR A M. BERNARDIE)  
MR JEAN-PIERRE WATTEBLED : NESPOULS  
MR JEAN-MARC FILONCZUK : NOAILLES  
MR MICHEL COUFFY : NOAILLES  
MR ANDRE PERRIER : OBJAT (POUVOIR A MME DALY)  
MME CELINE GAUL : ROSIERS DE JUILLAC  
MR SEBASTIEN NEYRAT : ROSIERS DE JUILLAC  
MR JEAN MARC CHAUZU : SADROC  
MR FABIEN SORIN : SAINT AULAIRE  
MR GILLES FREMINET : SAINT BONNET L'ENFANTIER  
MME JOSIANE ROQUE : SAINT CYPRIEN (POUVOIR A MME BRUNAUD)  
MME MARIE-PAULE TOURNADOUR : SAINT PANTALEON DE LARCHE, TRÉSORIERE

MR MICHEL LESECQ : SAINT ROBERT  
MR YOAN PASCAREL : SAINT ROBERT  
MR JEAN-CLAUDE MAURY : SAINT SOLVE  
MME ALICE MAILLOT : SAINT SOLVE  
MR DANIEL SEGERAL : SAINT VIANCE  
MR YANNICK MACHEIX : SAINTE FEREOLE  
MR MAURICE GOLFIER : SAINTE FEREOLE  
MR LAURENT SEGUY : SEGONZAC  
MR CHRISTIAN BOUBERT : TURENNE  
MR JEAN PIERRE DALIER : USSAC (DEMISSIONNAIRE)  
MR AIME PONS : VARETZ  
MME CATHERINE GOULMY : VARETZ  
MR CEDRIC BOURDU : VARS SUR ROSEIX  
MR GERARD PETIT : VIGNOLS  
MR OLIVIER SAVIGNAC : VIGNOLS  
MR LOUIS CAPELLOT : VOUTEZAC

### *COMMUNES ADHERENTES A TITRE INDIVIDUEL*

MR ERIC DUMOND : EYBURIE  
MR MANUEL CAILLAUD : MASSERET

MR HENRI DUBREUIL : SAINT YBARD  
MME NATHALIE ROBERT : SALON LA TOUR

La réunion de ce jour fait suite à celle du 15 mars 2017 consacrée en deuxième partie au D.OB. débat d'orientation budgétaire. Elle est dédiée à l'approbation et aux votes des comptes de gestion, comptes administratifs et prévisions budgétaires.

Monsieur Francis Chalard, maire de Perpezac le Noir, commune adhérente au SIAV depuis 2007 accueille chaleureusement les membres, et présente sa commune qu'il administre depuis 2 mandats.

Il y a 25 ans, la commune comptait environ 700 habitants pour atteindre à ce jour 1 100 habitants. Elle s'est développée, du fait de sa situation géographique (proche de l'A 20) et des infrastructures existantes, tant en nombre de résidents qu'en nombre d'entreprises, commerces, professions libérales et activités diverses. 120 à 130 salariés travaillent à Perpezac le Noir. Tous les corps de métiers y sont présents dont un tissu important de professions libérales.

Monsieur le maire exprime son attachement au SIAV et accorde une vigilance particulière aux actions environnementales qui sont menées notamment en matière de préservation des milieux aquatiques, de la faune, de la flore et qui relient deux objectifs fondamentaux : « l'avenir de notre pays et de notre région ».

Une question est posée par un membre présent : Quelle est la différence entre Perpezac le Blanc et Perpezac le Noir ?

Monsieur le maire précise que le terroir de chacune des communes est défini par la différence de qualité de la terre :

- Pour Perpezac le blanc c'est une terre calcaire et blanche,
- Pour Perpezac le Noir c'est une terre acide et noire.

Puis, Il donne la parole à Monsieur Jean-Pierre Bernardie, président du SIAV qui le remercie de son accueil et invite les membres présents à regarder une présentation relatant l'histoire du SIAV de sa création à nos jours avant de débiter la séance.

A chaque délégué titulaire, les documents présentés lors de cette réunion ont été envoyés par mail (domicile et mairie).

## **I. PRESENTATION DU SIAV et INFORMATIONS :**

Le président informe de la réunion d'informations « GEMAPI » organisée à Marcillac Saint Quentin (Département de la Dordogne) pour le bassin versant de la Vézère applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et modifiée par la loi Notre.

L'application de cette loi a été reculée de 2 ans, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les communautés de communes / les communautés d'agglomération exerceront de plein droit au lieu et place des communes membres la compétence GEMAPI (Articles L5214-16 et L5216-5). Les EPCI-FP intègrent cette compétence dans leurs statuts

Cette compétence obligatoire pour les EPCI à Fiscalité propre offre des possibilités de délégation ou de transfert pour tout ou partie.

Il est prévu un dispositif transitoire préservant l'action des structures existantes jusqu'au transfert de la compétence aux EPCI à fiscalité propre, et au plus tard jusqu'au 1er janvier 2020 pour les structures exerçant déjà tout ou partie de la compétence ; les structures existantes continuent d'exercer leurs missions. Il y a représentation-substitution : les communes adhérant seront représentées par l'EPCI-FP.

3 EPCI pourraient transférer cette compétence au SIAV (CABB, COM COM de TULLE, COM COM d'Uzerche).

Le président rappelle que toutes les communes de la CABB peuvent adhérer au SIAV aux compétences « sauvegarde du patrimoine », « sentiers d'intérêt non communautaires » à titre individuel, la cotisation étant payée par l'Agglo.

Comme évoqué ci-dessus, un diaporama relatant l'histoire et la constitution du SIAV de sa création à nos jours est présenté.

Le président donne lecture de cette présentation notamment du trombinoscope visible sur le site internet ([www.siaiv-vezere.fr](http://www.siaiv-vezere.fr)) consacré au personnel, puis relate l'organisation d'une manifestation de débardage à cheval à Perpezac le Noir en 2016, une cinquantaine d'enfants y ont assisté avec enthousiasme.

Il remercie les délégués de cette commune d'avoir pu permettre aux enfants de participer à cet événement.

D'autres photos sont commentées pour les nouveaux adhérents, permettant d'apprécier les divers travaux du SIAV dont la scarification des atterrissements à malemort, la continuité écologique et les aménagements des berges.

## **I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

- Mme Josette HAMMES est nommée secrétaire de séance.

## **II. ADMINISTRATION GENERALE ET BUDGET PRINCIPAL**

- DELIBERATIONS:

### **1. EXCEDENTS D'INVESTISSEMENT TRANSFERES AUX COMPTES DE RESULTAT**

Mme Porte, comptable public du SIAV précise :

« Une demande d'autorisation préfectorale a été faite pour résorber le déficit des budgets annexes dû aux opérations d'ordre qui produisent des excédents d'investissement en recette et des déficit de fonctionnement en dépenses ».

Le président fait lecture de la délibération proposée cette année :

En 2003 (Cf. arrêté préfectoral du 11 août 2003), les statuts du syndicat sont modifiés :

- Adhésion de la Communauté d'Agglomération de Brive (CAB) et de la Communauté de Communes Vézère-Causse (CCVC) ;
- Transformation du syndicat en syndicat mixte à la carte avec 5 compétences.

Suite à la transformation du syndicat en syndicat à la carte, 5 budgets annexes au budget principal « Administration Générale » sont créés.

Les écritures comptables d'affectation des immobilisations du budget principal aux budgets annexes ont été passées.

En revanche, certaines écritures comme notamment l'affectation des subventions et du FCTVA aux budgets annexes n'ont pas été passées.

La conséquence majeure de la non passation de ces écritures est le déséquilibre des budgets annexes. En effet, par le mécanisme d'amortissement des immobilisations, se constituent des excédents d'investissement et de déficits de fonctionnement.

Or, les excédents d'investissement ainsi constitués sont sans objet.

Il est donc envisagé de compenser les déficits de fonctionnement par le transfert des excédents d'investissement en section de fonctionnement.

Des montants peuvent être inscrits en recettes

#### **Budget « Sauvegarde du patrimoine »**

##### **Dépenses d'investissement :**

Art. 1068 – reprise sur excédents capitalisés (reprise sur 1068) : **719 €**

##### **Recettes de fonctionnement :**

Art. 7785 – excédent d'investissement transféré au compte de résultat : **719€**

#### **Budget « promotion touristique»**

##### **Recettes de fonctionnement :**

Art. 7552 – prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal : **1 293€**

#### **Budget « Administration Générale »**

##### **Dépenses de fonctionnement :**

Art. 6521 – déficit des budgets annexes (promotion touristique) : **1 293€**

#### **Budget « sentiers»**

##### **Recettes de fonctionnement :**

Art. 7552 – prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal : **643€**

#### **Budget « Administration Générale »**

##### **Dépenses de fonctionnement :**

Art. 6521 – déficit des budgets annexes (sentiers) : **643€**

Pour cette année, seul le BP sauvegarde du patrimoine est concerné par l'application de cette autorisation.

Les autres écritures consistent en une prise en charge du déficit des budgets concernés par le budget principal. (BP « promotion touristique » « BP « sentiers »

## **2. REGIME INDEMNITAIRE 2017 (BUDGET PRINCIPAL ET RIVIERES)**

En application des textes, le comité syndical décide d'attribuer le régime indemnitaire 2017 détaillés dans la délibération n°2017-06 pour un montant de 19 308€ répartis sur deux budgets comme suit :

- Administration générale : 7 204€
- Rivières : 12 104€

Le président propose que le montant plafond de l'attribution ISS soit attribué au technicien contractuel dont la fin de contrat est le 28 février 2017, pour récompenser son travail remarquable.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement, à l'unanimité.

## **3. DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE MEILHARDS**

Il propose de délibérer pour accepter cette adhésion comme suit :

« Par référence aux articles :

L5212-16, L5211-18 et suivants du C.G.C.T.

Le président fait part de la délibération n° 2017-17 de la commune de Meilhards qui souhaite adhérer au syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère (SIAV).pour les compétences suivantes :

- PROMOTION TOURISTIQUE : Initier et concevoir des actions collectives de promotion touristique et culturelle en faveur de la Vézère et de sa vallée ;
- OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS : Maîtrise d'ouvrage éventuelle d'opérations d'investissements à caractère intercommunal ou communautaire visant à la mise en valeur et à l'usage touristique de la Vézère et de sa vallée ;
- RIVIERES : La restauration, l'entretien l'aménagement et la protection des berges de l'ensemble des rivières et ruisseaux sur le territoire des communes syndiquées à l'exception des aménagements lourds de la Corrèze et de la Vézère ;
- SAUVEGARDE DU PATRIMOINE : La sauvegarde du patrimoine vernaculaire public présentant un intérêt touristique pour le territoire ;
- SENTIERS : L'aménagement et l'entretien de sentiers.

Il rappelle aux délégués présents que chaque groupement de communes et chaque commune adhérent à titre individuel doivent délibérer à leur tour pour accepter l'adhésion de cette nouvelle commune afin de permettre à monsieur le préfet de la Corrèze de prendre un arrêté autorisant l'extension du périmètre du syndicat.

Le président demande aux membres l'autorisation de signer tous documents se rapportant à la présente délibération. »

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement, à l'unanimité.

Un modèle de délibération sera envoyé à chaque commune.

Le président rappelle qu'il a pris contact avec le président de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche susceptible de transférer les compétences rivières au SIAV, il remercie son président, Michel Dubech, pour son accueil.

Il informe de la possibilité pour le SIAV de devenir un EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

*Un EPAGE est un syndicat mixte, à l'échelle d'un bassin versant d'un fleuve côtier sujet à des inondations récurrentes ou d'un sous-bassin hydrographique d'un grand fleuve, constitué en vue d'assurer à ce niveau la prévention des inondations et des submersions ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux. Son action s'inscrit dans les principes de solidarité territoriale, notamment envers les zones d'expansion des crues, qui fondent la gestion des risques d'inondation.*

*Dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des SDAGE, le préfet coordonnateur de bassin détermine le bassin, les sous-bassins ou les groupements de sous-bassins hydrographiques qui justifient la création ou la modification de périmètre d'un EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) ou d'un EPAGE. Les EPAGE comprennent notamment les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations conformément au 1 bis de l'article L. 211-7.*

Mr le maire précise que Meilhards fait partie de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche composée de 12 communes ayant un projet dans le cadre d'un PETR (Pôle d'Equilibre Territorial).

#### **4. MISE EN PLACE DES MEMBRES DU COPIL –COMITE DE PILOTAGE – « DEFINITION DES ENJEUX ET OBJECTIFS DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES »**

Le président propose de valider les membres du COPIL (comité de pilotage) afin de définir les enjeux et objectifs de gestion des milieux aquatiques composé des membres de la commission « rivières ».

Il demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats. Aucune candidature n'a été proposée.

Le comité de pilotage composé des acteurs socioprofessionnels et de la commission rivières du SIAV se réunit pour valider la révision du programme pluriannuel de gestion,

Le président invite les membres des nouvelles communes qui le souhaitent à proposer leur candidature, aucune nouvelle candidature n'a été proposée.

Il est composé pour le SIAV des membres de la commission « RIVIERES »

- Mr Aimé PONS délégué de la CABB commune de Varetz
- Mr Jean-Baptiste PEYRAT, délégué de la CABB commune d'Allasac
- Mr Bernard LONGPRE délégué de la CABB commune de Brive la Gaillarde
- Mme Odette CIBLAC délégué commune de Condat sur Ganaveix
- Mr Guy COSTE délégué de la CABB commune de Dampniat
- Mr Philippe LAVAUUX délégué de la CABB commune de Donzenac
- Mr Robert LYORIT délégué de la CABB commune d'Estivaux
- Mr Alain RIGOUX délégué de la CABB commune de Malemort
- Mme Véronique DALY délégué de la CABB commune d'Objat
- Mme Marie-Céline VERNISEAU délégué de la CABB commune de Saint Aulaire
- Mme Marie-Paule TOURNADOUR délégué de la CABB commune de Saint Pantaléon de Larche
- Mr Daniel RAFAILLAC délégué de la CABB commune de Saint Viance
- Mr Philippe NOUVET commune d'Uzerche

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement, à l'unanimité.

Puis, le président propose de passer à l'approbation et au vote des documents budgétaires.

#### 5. APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2016

Le président, présente le CA 2016, Madame Porte, comptable public du SIAV, confirme qu'il est conforme au compte de gestion 2016, Mr Farrugia, trésorier SIAV appelle au vote.

Ces 2 documents sont soumis au vote à main levée et **approuvés à l'unanimité** par les membres du Comité syndical.

#### 6. APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2017

Le président présente le budget primitif 2017.

Ce document est soumis au vote à main levée et **approuvé à l'unanimité** par les membres du Comité syndical.

### III. PROMOTION TOURISTIQUE ET CULTURELLE EN FAVEUR DE LA VEZERE ET DE SA VALLEE

#### ▪ DELIBERATIONS :

#### 1. APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2016

Le président, présente le CA 2016, Madame Porte, comptable public du SIAV, confirme qu'il est conforme au compte de gestion 2016, Mr Farrugia, trésorier SIAV appelle au vote.

Ces 2 documents sont soumis au vote à main levée et **approuvés à l'unanimité** par les membres du Comité syndical.

#### 2. APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2017

Le président présente le budget primitif 2017.

Ce document est soumis au vote à main levée et **approuvé à l'unanimité** par les membres du Comité syndical.

### IV. OPERATIONS INVESTISSEMENT A CARACTERE INTERCOMMUNAL ET COMMUNAUTAIRE VISANT A LA MISE EN VALEUR ET A L'USAGE TOURISTIQUE DE LA VEZERE ET DE SA VALLEE

#### ▪ DELIBERATIONS :

#### 1. APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2016

Le président, présente le CA 2016, Madame Porte, comptable public du SIAV, confirme qu'il est conforme au compte de gestion 2016, Mr Farrugia, trésorier SIAV appelle au vote.

Ces 2 documents sont soumis au vote à main levée et **approuvés à l'unanimité** par les membres du Comité syndical.

#### 2. APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2017

Le président présente le budget primitif 2017.

Ce document est soumis au vote à main levée et **approuvé à l'unanimité** par les membres du Comité syndical.

### V. RESTAURATION, ENTRETIEN, AMENAGEMENT ET PROTECTION DES BERGES DE L'ENSEMBLE DES RIVIERES ET RUISSEAUX

#### ▪ DELIBERATIONS:

#### 1. APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2016

Le président, présente le CA 2016, Madame Porte, comptable public du SIAV, confirme qu'il est conforme au compte de gestion 2016, Mr Farrugia, trésorier SIAV appelle au vote.

Ces 2 documents sont soumis au vote à main levée et **approuvés à l'unanimité** par les membres du Comité syndical.

#### 2. APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2017

Le président présente le budget primitif 2017.

Ce document est soumis au vote à main levée et **approuvé à l'unanimité** par les membres du Comité syndical.

### VI. SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

#### ▪ DELIBERATIONS :

#### 1. APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2016

Le président, présente le CA 2016, Madame Porte, comptable public du SIAV, confirme qu'il est conforme au compte de gestion 2016, Mr Farrugia, trésorier SIAV appelle au vote.

Ces 2 documents sont soumis au vote à main levée et **approuvés à l'unanimité** par les membres du Comité syndical.

## 2. APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2017

Le président présente le budget primitif 2017.

Ce document est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité par les membres du Comité syndical.

## VII. SENTIERS

### ■ DELIBERATIONS :

#### 1. APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2016

Le président, présente le CA 2016, Madame Porte, comptable public du SIAV, confirme qu'il est conforme au compte de gestion 2016, Mr Farrugia, trésorier SIAV appelle au vote.

**Ces 2 documents sont soumis au vote à main levée et approuvés à l'unanimité par les membres du Comité syndical.**

#### 2. APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2017

Le président présente le budget primitif 2017.

**Ce document est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité par les membres du Comité syndical.**

## VIII. NATURA 2000

### ■ DELIBERATIONS :

#### 1. APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2016

Le président, présente le CA 2016, Madame Porte, comptable public du SIAV, confirme qu'il est conforme au compte de gestion 2016, Mr Farrugia, trésorier SIAV appelle au vote.

**Ces 2 documents sont soumis au vote à main levée et approuvés à l'unanimité par les membres du Comité syndical.**

#### 2. APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2017

Le président présente le budget primitif 2017.

**Ce document est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité par les membres du Comité syndical.**

## IX. QUESTIONS DIVERSES

La réunion arrivant à son terme, le président demande si une commune peut accueillir le prochain comité syndical qui aura lieu en juin. Mr Delage commune de saint Cyr la Roche propose de recevoir le SIAV.

Puis, il remercie monsieur le maire pour son invitation à partager le verre de l'amitié ainsi que tous les participants qui contribuent à apporter une vraie dynamique pour mener les actions du SIAV.

Fin de la réunion 11 h30

La secrétaire de séance  
Mme Josette HAMMES  
Déléguée de Perpezac le Noir



Le président du SIAV  
Jean-Pierre BERNARDIE

